



CONSEIL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Lundi 20 juin, Luxembourg

Le Conseil, qui entamera ses travaux à 9h30, sera présidé par M^{me} Federica Mogherini, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité. Le Conseil débattrà de la **politique intégrée de l'UE pour la région arctique** et adoptera des conclusions.

Les ministres des affaires étrangères examineront ensuite la situation au **Sahel** et feront le point **sur l'approche globale de l'UE en matière de sécurité et de développement** dans la région. La haute représentante informera notamment les ministres sur la réunion ministérielle du G5 Sahel, qui se tiendra le 17 juin à Bruxelles.

Au cours du déjeuner, les ministres débattront du **processus de paix au Proche-Orient**, dans le prolongement de la conférence internationale qui s'est tenue le 3 juin à Paris. Le Conseil devrait également adopter des conclusions sur ce point.

Le Conseil procèdera à un échange de vues sur les récents développements politiques dans **l'ancienne République yougoslave de Macédoine**.

Enfin, il débattrà de la libéralisation du régime des visas dans le cadre des **relations UE-Géorgie**.

À 17h30, en marge de la session du Conseil des affaires étrangères, se tiendra le Conseil de stabilisation et d'association UE-Monténégro, qui sera présidé par M. Bert Koenders, ministre néerlandais des affaires étrangères.

Possibilités de point presse le lundi 20 juin:

- | | |
|-----------|---|
| +/- 9h20 | Déclaration de la haute représentante, M ^{me} Federica Mogherini |
| +/- 16h30 | Conférence de presse à l'issue du Conseil des affaires étrangères |
| +/- 18h30 | Conférence de presse à l'issue du Conseil de stabilisation et d'association UE-Monténégro |

* * *

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante:

<http://tvnewsroom.consilium.europa.eu/permalink/82397>

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Arctique

Le Conseil examinera la communication conjointe sur une **politique arctique intégrée de l'Union européenne**, adoptée en avril 2016, en vue d'apporter une réponse cohérente aux défis environnementaux, économiques et sociaux qui se posent dans la région. La communication conjointe fait suite à la demande du Conseil de présenter des propositions visant à poursuivre l'élaboration d'une politique intégrée de l'Union européenne pour la région arctique (conclusions du Conseil du 12 mai 2014). Le Conseil devrait adopter des **conclusions** sur ce point.

La volonté de l'Union européenne est de renforcer ses activités et son engagement présents, en particulier dans **l'Arctique européen**, trois États membres de l'UE étant également membres du Conseil de l'Arctique (le Danemark, la Finlande et la Suède). La communication conjointe s'articulant autour de trois axes prioritaires: 1) le changement climatique et la sauvegarde de l'environnement, 2) développement durable et 3) la promotion de la coopération internationale. Au travers de ces domaines, la recherche, la science et l'innovation seront de première importance.

Le changement climatique affecte sévèrement l'Arctique avec des températures augmentant à un rythme deux fois supérieur au taux moyen global. Ainsi l'Arctique subit déjà d'importantes transformations environnementales affectant la population locale. Ces transformations arctiques affectent également partiellement les régions voisines au regard par exemple des conditions météorologiques. Les transformations au sein et aux alentours de l'Arctique produisent également des changements dans les domaines du tourisme, de la pêche, de l'accès aux ressources ainsi qu'une demande d'augmentation des capacités de télécommunications dans la région circumpolaire Arctique.

Pour l'UE, il est donc important d'avoir pour objectif de contribuer à la résilience socio-économique de la région Arctique, où vivent 4 millions de personnes, tout en contribuant à la résilience environnementale.

L'UE reconnaît que les États Arctiques portent la responsabilité première de faire face aux défis dans leurs territoires. Cependant une variété de questions dépassent les frontières et dans un tel contexte, la coopération et les solutions régionales et multilatérales sont essentielles. Dans ces fora, l'UE et les États membres jouent un rôle majeur.

La communication conjointe réaffirme le rôle de l'UE dans la région Arctique et l'engagement de l'UE à contribuer au maintien de l'Arctique en tant que zone de dialogue constructif et de coopération avec tous les États Arctiques. L'UE coopéra également avec les États non-Arctiques qui prennent part dans des questions liées à l'Arctique de même que les parties non-étatiques qui incluent les organisations internationales, la population indigène, la société civile et les représentants d'entreprises.

[Communication conjointe - Une politique arctique intégrée de l'Union européenne](#)

[Communiqué de presse de la Commission sur la communication conjointe - 27 avril 2016](#)

[Politique arctique de l'UE](#)

[Conclusions du Conseil du 12 mai 2014 sur l'élaboration d'une politique de l'Union européenne pour la région de l'Arctique.](#)

Sahel

Le Conseil discutera de l'**approche globale de l'UE en matière de sécurité et de développement** dans la région du Sahel. La haute représentante informera les ministres de la deuxième **réunion ministérielle UE-G5 Sahel**, qui a eu lieu à Bruxelles le 17 juin. Le Conseil devrait adopter des **conclusions** afin de marquer avec force l'engagement de l'UE envers la région.

Le G5 Sahel réunit le Burkina Faso, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Tchad. Au cours de l'année écoulée, l'UE n'a pas cessé de renforcer ses relations avec le G5 Sahel. Une feuille de route UE-G5 Sahel a été adoptée lors du sommet tenu à Ndjamena le 20 novembre 2015.

Les ministres discuteront des **d'intensifier le dialogue et la coopération politiques** et de s'engager davantage à l'égard des pays du G5 en matière de sécurité et de migration, y compris, éventuellement, par le renforcement de la dimension régionale des missions **PSDC** en cours (EUCAP Sahel Mali, EUCAP Sahel Niger, EUTM Mali).

Les ministres souligneront également l'importance de la mise en œuvre de l'**accord de paix au Mali**, un an jour pour jour après sa signature. De première importance pour la sécurité de la région, la stabilité au Mali est critique pour le Sahel. L'UE poursuivra à un haut niveau son engagement et son support au Mali, en utilisant un large éventail d'instruments.

La stabilité de la région du Sahel figure au premier rang des priorités de l'Europe et l'UE est engagée à intensifier la sécurité et adresser les causes profondes de la pauvreté dans la région dans le cadre de son approche globale. La région est confrontée à de nombreux défis de taille: pauvreté extrême, tensions internes, faiblesses institutionnelles, forte exposition au changement climatique et crises alimentaires fréquentes, gouvernance fragile, radicalisation et extrémisme violent.

Ces défis alimentent la **migration irrégulière** et la criminalité connexe telle que la traite d'êtres humains et le trafic de migrants, poussant de nombreuses personnes - souvent jeunes - à entreprendre un périlleux voyage **à destination de l'Europe en passant par la Libye** et la Méditerranée centrale.

En 2016, la coopération au développement de l'UE au Sahel comprendra un montant de 1,5 milliard d'euros au titre du Fonds européen de développement en faveur de nouvelles actions dans les pays du G5 Sahel, et un montant de 1,2 milliard d'euros au titre du fonds fiduciaire d'urgence pour l'Afrique de La Valette devrait être consacré à des projets supplémentaires. Depuis décembre 2015, l'UE dispose d'un représentant spécial pour la région, M. Angel Losada.

[L'UE et le Sahel - Fiche d'information](#)

[Conclusions du Conseil sur le plan d'action régional en faveur du Sahel pour la période 2015-2020, 20 avril 2015](#)

[Communiqué de la réunion ministérielle UE-G5 Sahel du 17 juin](#)

Missions PSDC au Sahel: [EUCAP Sahel Mali](#), [EUCAP Sahel Niger](#), [EUTM Mali](#)

Processus de paix au Proche-Orient

Au cours du déjeuner, les ministres débattront du processus de paix au Proche-Orient à la lumière de la conférence ministérielle sur une initiative de paix au Proche-Orient qui s'est tenue à Paris le 3 juin 2016. À l'issue des travaux, le Conseil devrait adopter des conclusions.

Dans ses conclusions sur le processus de paix au Proche-Orient adoptées le 18 janvier 2016, le Conseil a réaffirmé son soutien aux appels lancés par le Quatuor afin que soient prises d'importantes mesures susceptibles d'induire des changements, sur la base d'accords antérieurs, pour rétablir la confiance mutuelle et désamorcer les violences en cours. L'UE a rappelé sa volonté de coopérer davantage avec ses partenaires, y compris dans la région, sur la base de l'initiative de paix arabe, afin de renouveler l'approche multilatérale du processus de paix. Les ministres des affaires étrangères de l'UE se sont penchés sur le processus de paix au Proche-Orient pour la dernière fois lors de la session du Conseil du 14 mars 2016.

L'UE présente un front uni dans sa volonté de parvenir à une solution fondée sur la coexistence de deux États qui réponde aux besoins de sécurité israéliens et palestiniens et aux aspirations des Palestiniens à un État et à la souveraineté, mette fin à l'occupation qui a commencé en 1967 et règle toutes les questions relatives au statut définitif afin de mettre un terme au conflit. L'évolution récente de la situation sur le plan politique et en matière de sécurité, marquée par une recrudescence des violences et la perte de vies innocentes, demeure une source de préoccupation particulière.

[Initiative pour la paix au Proche-Orient - Communiqué conjoint, Paris, 3 juin 2016](#)

[Conclusions du Conseil sur le processus de paix au Proche-Orient, 18 janvier 2016](#)

[L'UE et le processus de paix au Proche-Orient \(site web du SEAE\)](#)

Ancienne République yougoslave de Macédoine

Les ministres auront un échange de vues sur les récents développements politiques dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

La situation s'était dégradée après l'annonce, le 12 avril, de la décision prise par le président Ivanov de gracier 56 fonctionnaires faisant l'objet d'une enquête dans le cadre du scandale des écoutes téléphoniques. Le 6 juin, le président Ivanov est finalement revenu sur cette décision, permettant ainsi à la justice de suivre son cours et au procureur spécial de poursuivre son travail. M. J. Hahn, le commissaire chargé de la politique européenne de voisinage et des négociations d'élargissement, a accueilli avec satisfaction cette décision et souligné la nécessité impérieuse d'agir pour mener d'urgence les réformes prioritaires et ramener le pays sur le chemin de la légalité.

En mai 2015, les révélations faites par l'opposition sur l'existence d'écoutes téléphoniques avaient déclenché une crise politique dans le pays. Le 2 juin et le 15 juillet, les quatre principaux partis du pays ont négocié, avec la médiation de l'UE, l'accord de Przino par lequel ils s'engagent, entre autres, à respecter l'État de droit, à appuyer les travaux du procureur spécial, à mettre en œuvre les réformes prioritaires urgentes et à contribuer à réunir les conditions nécessaires à la tenue d'élections crédibles.

[Déclaration de Johannes Hahn, membre de la Commission européenne, sur l'annulation par le président Ivanov des grâces qu'il avait accordées dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine](#)

[Relations de l'UE avec l'ancienne République yougoslave de Macédoine \(site web du SEAE\)](#)

Libéralisation du régime des visas dans le cadre des relations UE-Géorgie

Le Conseil examinera la question de la libéralisation du régime des visas dans le cadre des relations entre l'UE et la Géorgie, en mettant l'accent sur les implications éventuelles pour la politique extérieure.

Cette discussion fait suite au débat d'orientation sur la politique des visas qui s'est tenu lors de la session du Conseil Justice et affaires intérieures du 10 juin durant lequel il n'existait pas encore de soutien suffisant pour adopter un mandat en vue d'entamer les négociations avec le Parlement européen sur la proposition de libéralisation du régime des visas pour la Géorgie.

[Relations de l'UE avec la Géorgie \(site web du SEAE\)](#)

Autres points

Le Conseil devrait adopter, sans débat, un certain nombre de décisions, y compris sur les points suivants:

EUNAVFOR MED opération SOPHIA

Le Conseil devrait adopter la décision qui proroge d'un an le mandat de l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA et le renforce en ajoutant deux tâches de soutien:

- le renforcement des capacités et la formation des garde-côtes libyens et de la marine libyenne et l'échange d'informations avec ces derniers, les autorités libyennes légitimes ayant indiqué qu'elles étaient prêtes à y recevoir ce soutien;
- la contribution à l'échange d'informations et la mise en œuvre, en haute mer, au large des côtes libyennes, de l'embargo des Nations unies sur les armes, sur la base de la résolution 2292 du CSNU.

Cette décision formalise l'accord qui est décrit dans les conclusions du Conseil du 23 mai 2016.

Depuis que l'opération est passée à la phase 2 en haute mer, ce qui permet d'identifier, de capturer et de détruire les navires et les embarcations utilisés ou soupçonnés d'être utilisés par des passeurs ou des trafiquants d'êtres humains, elle a contribué à arrêter 71 passeurs ou trafiquants présumés et à les transférer aux autorités italiennes. L'opération a par ailleurs permis de neutraliser 139 embarcations. Elle a en outre permis de sauver jusqu'à présent près de 16 000 personnes.

[Conclusions du Conseil du 23 mai 2016 sur l'EUNAVFOR MED opération SOPHIA](#)

[Déclaration de la haute représentante concernant l'adoption, le 14 juin 2016, de la résolution 2292 du Conseil de sécurité des Nations unies](#)

Myanmar/Birmanie

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur une stratégie de l'UE au regard de Myanmar/la Birmanie, dans lesquelles il notera avec satisfaction que les élections crédibles qui ont eu lieu en novembre 2015 permettront de transférer le pouvoir pacifiquement et de façon démocratique. Le Conseil devrait se féliciter de la communication conjointe sur les "Éléments d'une stratégie de l'UE à l'égard du Myanmar/de la Birmanie: un partenariat spécial pour la démocratie, la paix et la prospérité", qui expose une approche des relations cohérentes, ambitieuses et tournées vers l'avenir que l'UE entretiendra avec le pays, avec qui elle intensifiera sa coopération.

[Communication conjointe sur les "Éléments d'une stratégie de l'UE à l'égard du Myanmar/de la Birmanie: un partenariat spécial pour la démocratie, la paix et la prospérité"](#)

[Relations de l'UE avec le Myanmar \(la Birmanie\) - \(site web du SEAE\)](#)

Signature de l'accord de partenariat économique avec la Communauté d'Afrique de l'Est

Le Conseil devrait autoriser, au nom de l'UE, la signature et l'application provisoire de l'accord de partenariat économique (APE) entre l'UE et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). La CAE comprend le Burundi, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Uganda. En marge du Conseil, les états membres seront invités à pré-signer l'APE.

Travail des enfants

Deux jours avant la Journée mondiale contre le travail des enfants, le Conseil devrait adopter des conclusions sur le travail des enfants, dans lesquelles il réaffirme qu'il est fermement déterminé à protéger les enfants contre le travail des enfants dans les pires formes, et souligne l'importance d'éradiquer le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les conflits armés, y compris les enfants soldats. Le Conseil devrait notamment souligner le rôle important des employés et des employeurs au sein des organisations, de la société civile, ainsi que de l'ensemble des partenariats publics et privés visant à faire face au travail des enfants et l'importance d'intégrer le travail des enfants dans les plans nationaux d'action.

Entreprises et droits de l'homme

Lors du cinquième anniversaire de l'adoption des principes directeurs de l'ONU sur les entreprises et les droits de l'homme, le plus grand cadre global qui fournit à la communauté internationale les outils pour faire face aux violations des droits de l'homme par les entreprises, le Conseil devrait réaffirmer le soutien et l'engagement actif de l'UE de prévenir les abus et d'assurer une solution à l'échelle internationale, ainsi que l'application des principes directeurs des Nations Unies. La Commission travaille actuellement à un plan d'action européen sur le comportement responsable des entreprises.

Rapport annuel sur les droits de l'homme - partie thématique

Le Conseil devrait adopter la partie thématique du rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme et la démocratie dans le monde en 2015. Le rapport soulignera que 2015 a été une année de défis pour l'UE et l'ensemble de la communauté internationale. Il exposera l'approche de l'UE en matière de droits de l'homme à l'égard des situations de conflit et de crise, décrira de quelle manière l'UE fait face aux principaux défis dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie et expliquera comment les droits de l'homme sont intégrés dans l'ensemble des politiques extérieures de l'UE, à savoir la politique commerciale et la politique de coopération au développement.

Sécurité alimentaire et nutritionnelle

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Des progrès considérables ont été accomplis en vue d'améliorer la sécurité alimentaire mondiale. L'indicateur mondial de la faim montre que le nombre de personnes souffrant de la faim a diminué de 27 % depuis 2000. Cependant, 795 millions de personnes au total souffrent encore de sous-alimentation chronique. Le Conseil devrait souligner qu'il est nécessaire de maintenir la sécurité alimentaire et nutritionnelle au tout premier rang des priorités du programme de coopération au développement de l'UE et d'améliorer la coordination de l'UE et des états membres afin d'adresser les défis liés et la sécurité alimentaire, notamment à travers la programmation conjointe.

[Deuxième rapport bisannuel de la Commission concernant la concrétisation des engagements stratégiques de l'UE en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle](#)

En marge du Conseil des affaires étrangères

Conseil de stabilisation et d'association UE-Monténégro

Le septième session du Conseil de stabilisation et d'association UE-Monténégro se tiendra à 17h30 et sera présidée par M. Bert Koenders, ministre néerlandais des affaires étrangères. Le Conseil de stabilisation et d'association passera en revue les progrès accomplis dans les relations UE-Monténégro et fera le point sur le processus d'adhésion, après la publication, en novembre 2015, du dernier rapport de la Commission. Le Conseil de stabilisation et d'association devrait également procéder à un échange de vues sur l'évolution de la situation dans les Balkans occidentaux. En ce qui concerne la stratégie d'adhésion, l'UE devrait encourager le Monténégro à poursuivre ses efforts en ce qui concerne les critères politiques d'adhésion, notamment l'État de droit, la réforme de l'administration publique et la mise en œuvre de la législation électorale. Le Conseil de stabilisation et d'association devrait également examiner les critères économiques, l'alignement sur l'acquis communautaire ainsi que l'aide de préadhésion.

L'accord de stabilisation et d'association entre le Monténégro et l'UE est entré en vigueur en mai 2010. L'UE a accordé le statut de pays candidat au Monténégro en décembre 2010. Les négociations d'adhésion ont été ouvertes en juin 2012.

[Relations de l'UE avec le Monténégro \(site web du SEAE\)](#)